



Appel à candidatures en vue d'une résidence d'auteur en 2026 Commune de Loire-Authion (49)

1. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de son Projet artistique et culturel de territoire et en lien étroit avec le Réseau Médiathèque[S], la commune de Loire-Authion souhaite engager une résidence d'auteur en 2026.

La commune de Loire-Authion est une commune nouvelle issue de la fusion de 7 communes historiques. Créée en janvier 2016, elle rassemble près de 17 000 habitants et adhère à la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Elle se situe dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, aux portes d'Angers. La commune dispose d'un cadre de vie remarquable lié à la qualité des paysages (UNESCO) et du patrimoine naturel et bâti.

Durant une période de 2 à 3 mois, l'auteur sera invité à consacrer la majeure partie de son séjour à son projet d'écriture personnel, quelle qu'en soit l'étape. En parallèle, il animera des temps de rencontre sur le territoire à destination d'un public scolaire et plus largement d'habitants du territoire.

La résidence est ouverte à toute création littéraire dans les domaines du roman, de la nouvelle et du récit littéraire.

Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir à un artiste la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, dans des lieux dédiés ou non,
- Favoriser la découverte de la démarche d'un artiste : son univers, sa démarche de création, ses œuvres,
- Réduire les inégalités d'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire de partager un temps de rencontre avec l'artiste sur le long terme,
- Initier différents publics à la pratique,
- Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire, notamment les établissements scolaires et le Réseau Médiathèque[S],
- Questionner, au contact des habitants, une thématique commune.

2. DÉROULÉ DU PROJET

L'auteur consacra 70% de son temps de résidence pour travailler son projet d'écriture et 30% pour des projets d'actions culturelles, à savoir :

- Des rencontres dans des lieux dédiés ou non dédiés (présentation de son univers, ses œuvres, du processus de création, etc.),
- Des ateliers d'écriture notamment auprès d'un public scolaire (trois classes de CM1-CM2 / 15 heures par classe environ) et d'un public ado/adulte donnant lieu à des créations collectives, Ces créations collectives pourront donner lieu à une restitution (écrite ou orale), dont la forme sera à définir conjointement avec la commune,
- Etc.



3. DATES ET LIEU DE RÉSIDENCE

L'auteur sera présent sur le territoire entre 2 et 3 mois, sur une période comprise entre janvier et avril 2026. Elle pourra être fractionnée en deux voire trois temps. Les temps de présence seront établis entre l'auteur et la commune selon les actions culturelles envisagées.

L'auteur bénéficiera d'un logement mis à disposition par la commune durant toute la durée de la résidence. Il s'agit d'un studio et d'une grande salle de travail situés à l'étage d'un bâtiment communal situé au cœur du bourg de la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire (cf. photos en annexe). Située à 25 minutes en voiture du centre-ville d'Angers, cette commune déléguée est accessible en train (ligne Nantes/Tours) et en bus.

4. MODALITÉS FINANCIÈRES

La résidence est assortie d'une allocation de 2 000 € brut par mois, versée sous forme de droits d'auteur. L'auteur s'engage à faire une demande de bourse de résidence au CNL. Cette dernière se substituera à la rémunération versée par la commune.

La commune se chargera de reverser 1.1% de contribution diffuseur.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la commune à raison de trois aller/retour maximum entre le domicile de l'auteur et lieu de résidence.

Dans le cadre d'animations ou interventions durant la résidence, les frais de déplacement seront pris en charge par la commune.

Les frais liés aux créations collectives seront également pris en charge par la commune.

Les frais liés à la création personnelle de l'auteur, la restauration (hors temps de médiation) ou autres frais de séjour resteront à la charge de l'auteur.

5. CADRE JURIDIQUE

Une convention sera établie entre l'auteur et la commune.

Les réalisations produites dans le cadre des ateliers reviendront à la commune de Loire-Authion.

6. MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Auteur francophone,
- Être titulaire d'un permis de conduire – l'auteur sera amené à se déplacer sur tout le territoire dans le cadre des actions culturelles,
- L'auteur candidat devra justifier d'au moins un ouvrage (hors collectif) publié en langue française à compte d'éditeur.

Dans le cas d'une publication, l'auteur s'engage à faire figurer la mention suivante « L'auteur a bénéficié pour la rédaction de ce livre d'une résidence à Loire-Authion » et adressera deux exemplaires à la commune lors de sa parution via sa maison d'édition.

Comité de sélection

Le comité sera composé d'élus, techniciens du territoire et acteurs du Réseau Médiathèque[S].

Les candidats présélectionnés seront reçus en distanciel par un comité prévu **entre le 5 et 7 mai 2025**.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le **16 mai 2025**.



Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note d'intention de 2 pages maximum présentant la démarche artistique, les propositions de médiation,
- Le projet d'écriture,
- Un CV et un dossier artistique, comprenant une sélection de projets et/ou de travaux et ateliers de médiation déjà réalisés,
- Les disponibilités entre janvier et avril 2026.

L'ensemble du dossier ne devra pas excéder 10 pages.

Il est également demandé un exemplaire d'un ouvrage publié chez un éditeur.

Les dossiers de candidatures sont à transmettre avant le **22 avril 2025 midi** par mail à l'adresse culture@loire-authion.fr en précisant « Candidature résidence d'écriture » dans l'objet du mail à l'exception du livre qui peut être envoyé par voie postale (version numérique possible en complément) à :

Mairie déléguée
Direction Action culturelle
8 levée du Roi Renée
Saint-Mathurin-sur-Loire
49250 Loire-Authion

Un accusé de réception vous sera envoyé.

La sélection du candidat se fera en fonction notamment des critères suivants :

- Parcours professionnel et artistique,
- Pertinence de l'univers de l'auteur en lien avec le projet de la collectivité,
- Expériences en matière de médiation et propositions d'actions auprès des publics,
- Disponibilités sur la période souhaitée.

Pour tout renseignement :

Direction Action culturelle / culture@loire-authion.fr / 02 52 21 10 08

Annexe – présentation du lieu mis à disposition

1^o étage de la Galerie Hors-Champ - 10 levée du Roi Renée – Saint-Mathurin-sur-Loire

Salle de travail – 1^o étage



Studio – 1^o étage



Les équipements du studio : canapé convertible (draps fournis), mini-four, micro-ondes, bouilloire, cafetière, vaisselle.

Le lieu est équipé du wifi.